

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du mercredi 05 mars 2014 à Captieux

L'an deux mille quatorze, le mercredi 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Captieux, Centre Culturel, sous la présidence de M. Bernard BOSSET.

Date de convocation : 26 février 2014

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 55

Secrétaire de séance : Patrick LUMMAUX

PRESENTS :

Aubiac : Eric CABANNES, Daniel SAINT-MARC

Bazas : Bernard BOSSET, Jeanine CASTAGNET, Maïté DUCHAMPS, Patrice RAYNAUD

Bernos-Baulac : Claudette GOURG, Jean-Paul MERIC, Denis PEYRUSSON

Birac : Alain CHARDONNEAU, José LAUJAC

Captieux : Denis BERLAND, Georges BERNARD, Frédéric FAUX, Patrick LUMMAUX

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats :

Cours-les-Bains : Etienne LABARDIN, Jeany PIZZINATO

Cudos : Jean-Claude DUPIOL

Escaudes :

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR, Philippe VIGNEAU

Gans : Laurent BELLOC, Claude LAFFARGUE

Giscos : Jean-Claude LEBERON

Goualade : Alain AUCOIN, Jacqueline CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE, Bernard JAYLES

Labescou : Jacques DARGUENCE, Christian LAFARGUE

Lartigue : Alain LABOUYRIE

Lavazan : Jacky LAPORTE, Jeannette LATRILLE

Lerm-et-Musset : Paul-Claude LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault :

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Madeleine LAPEYRE, Marc POUJARDIEU

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE, Patrick GASTINEL

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Bernard BONHOMME, Jean – François LACAMPAGNE

Sigalens : Claude PERAUDEAU, François DUROUCHOUX

Sillas : Claude DABITCH, Michel DESQUEYROUX

PROCURATIONS :

Jean – Luc LARRERE à Nicole COUSTET

Philippe LUCBERT à Maïté DUCHAMPS

Philippe COURBE à Jean – Paul MERIC

Kathya GAILLARD à Bernard BOSSET

Pierre LOUBIERE à Jean – Marie ZORILLA

ABSENTS :

Philippe COURBE (Bernos – Beaulac), Catherine NOGUES LEGLISE (Le Nizan), Bernard DAURIAN (Cudos), Patrice SERVAND (Lignan de Bazas), Erika BORDÈS (Bazas), Jean-François BELGODÈRE (Bazas), Philippe LUCBERT (Bazas), Jean – Bernard BONNAC (Bazas), Jean – Luc LARRÈRE (Cauvignac), Kathya GAILLARD (Bazas), Yves CASCALES (Bazas), Valérie GEVAERT (Cazats), Stéphane GOUGEON (Cazats), Michel LOIRAT (Sauviac), Yvon CRANCE (Marimbault), Pierre LOUBIERE (St Michel de Castelnaud), Bernard TULARS (Escaudes), Christian MANSENCAL (Escaudes), Gilles LARREY (Marions), Michel DARGUENCE (Lerm et Musset), Philippe LAMOTHE (Lartigue), Jean – Pierre CAPES (Giscos), Nicolas LORENZON (Grignols) et Françoise FERRAND (Captieux), Francis STURMA (Marimbault)

OBJET : Aménagement touristique du lac de la Prade – Avenants aux marchés publics

Délibération n° de- 05032014-12

RESULTATS : Voix pour : 55 Voix contre : 0 Abstentions : 0

M. le Président rappelle que les travaux se déroulent normalement bien que l'aménagement des espaces extérieurs soit perturbé par les conditions climatiques.

Cependant, des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires d'où les avenants suivants :

Lot 3 : Gros œuvre Entreprise : ARICI Marché de base : 141 930 € HT

Objet de l'avenant : Des travaux de finition sont nécessaires du fait de la réalisation d'un plancher chauffant (béton spécial enrobage sur 163 m² / 2 282 € HT). Par ailleurs, le bouche pore des sanitaires et de la salle des associations (52 m² pour 676 € HT) n'a pas été prévu.

Montant de la plus value : 2 958 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 2.08 %

Lot 8 : Menuiseries intérieures Entreprise : MAURA Marché de base : 9 423 € HT

Objet de l'avenant : Des travaux sont nécessaires afin de gérer l'encastrement du coin cuisine de la salle des associations (panneaux bois, encadrements, plinthes, quincaillerie).

Montant de la plus value : 1 682 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 17.85 %

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **VU** le marché initial des lots concernés,
- **VU** l'article 20 du Code des Marchés Publics,
- **CONSIDERANT** que ces avenants ne bouleversent pas l'économie générale des marchés,
- **VU** la nécessité technique de réaliser ces travaux complémentaires,

Envoyé en préfecture le 11/03/2014

Reçu en préfecture le 11/03/2014

Affiché le

SLO

- ✓ valider l'avenant proposé par l'entreprise ARICI (lot n° 3) pour un montant total de 2 958 € HT concernant les travaux décrits ci – dessus,
- ✓ valider l'avenant proposé par l'entreprise MAURA (lot n° 8) pour un montant total de 1 682 € HT concernant les travaux décrits ci – dessus.
- ✓ autoriser le Président à signer ces avenants et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Communauté de Communes
du BAZADAIS
33430 BAZAS

Le Président



Bernard BOSSET